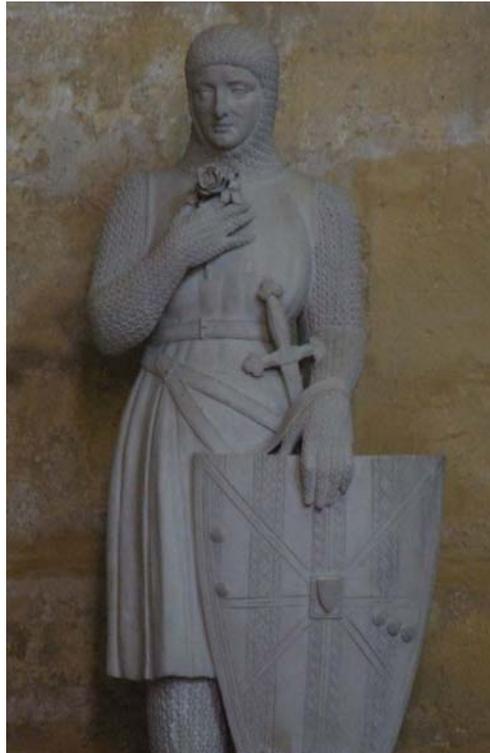


Fiche N° 0010	Auteur D. Barbier	29/09/2007
	Raymond Bérenger IV de Provence	Ascendant ☉ Allié ○

Réunit les comtés de Provence et Forcalquier en 1222



*Comte de Provence 1209-1245
Comte de Forcalquier 1222-1245*

Sous le règne de Raymond Bérenger, un sang nouveau, le sang catalan, vint féconder cette vieille terre gréco-latine ; l'esprit national se réveille, et avec lui le goût des sciences, des lettres et des arts. Alors se forma la langue romane ; l'ère de la chevalerie commença, et ce pays devint le centre et le foyer de la civilisation. C'était le temps du gai saber (gai savoir) et des cours d'amour ; les troubadours, avec leurs sirventes et leurs fabliaux, charmaient les loisirs des manoirs. Heureux poètes, qui ne chantaient pas en vain les belles châtelaines ni les gentes bachelettes ! Précurseurs de la Renaissance, ils faisaient succéder à l'idiome grossier, dont on se servait alors, ce doux langage, cette fleur de poésie dont les plus belles langues de l'Europe, celles de l'Italie, de l'Espagne et de la France, devaient plus tard s'enrichir. Alors ils comptaient dans leurs rangs de nobles chevaliers et même des souverains ; mais, hélas ! le plus beau ciel a ses orages et la croisade contre les Albigeois vint tout à coup attrister cette terre d'amour et de poésie.



Comtés de Provence et Forcalquier

Fils d'Alphonse II, comte de Provence de la Maison de Barcelone et de Garsende de Sabran, petite fille et héritière du dernier comte de Forcalquier, Raymond Bérenger IV avait 9 ans à la mort de son père.

Pierre, roi d'Aragon, ayant pris la tutelle du jeune souverain de Provence, l'emmena dans ses états, pour le faire élever, malgré les droits qu'avait Garsende de Sabran, sur la personne et la garde de son fils. Pierre donna en même temps la gouvernance de la Provence à son oncle Don Sance.

La minorité et l'éloignement du jeune prince ne pouvaient manquer de donner naissance à des troubles. Guillaume de Sabran saisit cette occasion pour faire valoir sur le Comté de Forcalquier, les droits qu'il prétendait avoir du chef de sa mère Alix de Forcalquier. II. Disputait aussi aux Moines de Montmajour, la partie de la Seigneurie de Pertuis, que ses aïeux maternels leur avaient donnée. L'Empereur et le Pape réglèrent, comme arbitres, les prétentions de Guillaume, qui n'avait fait de nouvelles demandes, que pour tirer parti d'une mauvaise affaire, dans laquelle il fut bien heureux d'obtenir des terres en indemnité, et de conserver le titre de Comte de Forcalquier, qu'il transmit à ses descendants. On n'avait vu jusqu'alors que les principaux seigneurs aspirer à l'indépendance. Bientôt les grandes villes voulurent jouir du même avantage. La forme de gouvernement que la ville d'Arles venait d'obtenir, fut le principe de cette prétention. Cette ville, autrefois chef lieu des provinces romaines, et dans le moyen âge, capitale d'un royaume auquel elle donna son nom, reconnaissait moins la puissance et la juridiction des Comtes de Provence, que celle des Empereurs, qui avaient transmis aux Archevêques d'Arles le pouvoir dont ils jouissaient dans la ville; mais ce pouvoir même ne résida que faiblement entre les mains des Archevêques; en sorte qu'il avait été facile à la ville d'Arles de se constituer en république, gouvernée par un chef qui avait le titre le Podestat, par des Consuls et par un Juge ou Viguiier. Le Podestat prêtait serment de fidélité à l'Empereur, entre les mains de l'Archevêque. Il avait la direction des principales affaires; il était souverain dans ses jugements; on datait les contrats de l'année de son gouvernement et de celle du règne de l'Empereur. La place de Podestat fut donnée aux plus anciennes familles de la ville. Fouquet de Renaud, dont les descendants possédèrent la seigneurie d'Allein, était Podestat dès l'année 12139 et Rolland de l'Estang fut élu l'an 1238 et possédait encore cette charge en 1243. Le Viguiier prêtait aussi serment entre les mains de l'Archevêque; il avait l'administration de la justice, et les Consuls, celle de la police. En un mot, la ville d'Arles était une véritable république sous la protection de l'Empereur.

La ville de Marseille, qui dans son origine, avait formé une république, aspirait encore à la même indépendance. Après avoir été soumise aux Romains et passé successivement, ainsi que la Provence sous la domination, des Goths, des Rois français et des Rois d'Arles, elle eut aussi des Seigneurs ou Souverains particuliers sous le titre de Vicomtes. Guillaume, qu'on ne connaît que sous ce nom, d'une autre origine que celle des premiers Comtes de Provence, fut le premier Vicomte de Marseille. Conrad, Roi d'Arles l'investit de cette vicomté, à peu près dans le même temps qu'il investit Boson du comté de Provence. Quoique les Vicomtes de Marseille, par leur titre même, ne fussent regardés que comme les lieutenants des Comtes, cependant ils possédaient avec des marques de souveraineté, la ville de Marseille, sur laquelle les Comtes de Provence exercèrent dans la suite un plus grand pouvoir; puisque Raymond-Bérenger reçut l'hommage et le serment de fidélité des Vicomtes de Marseille.

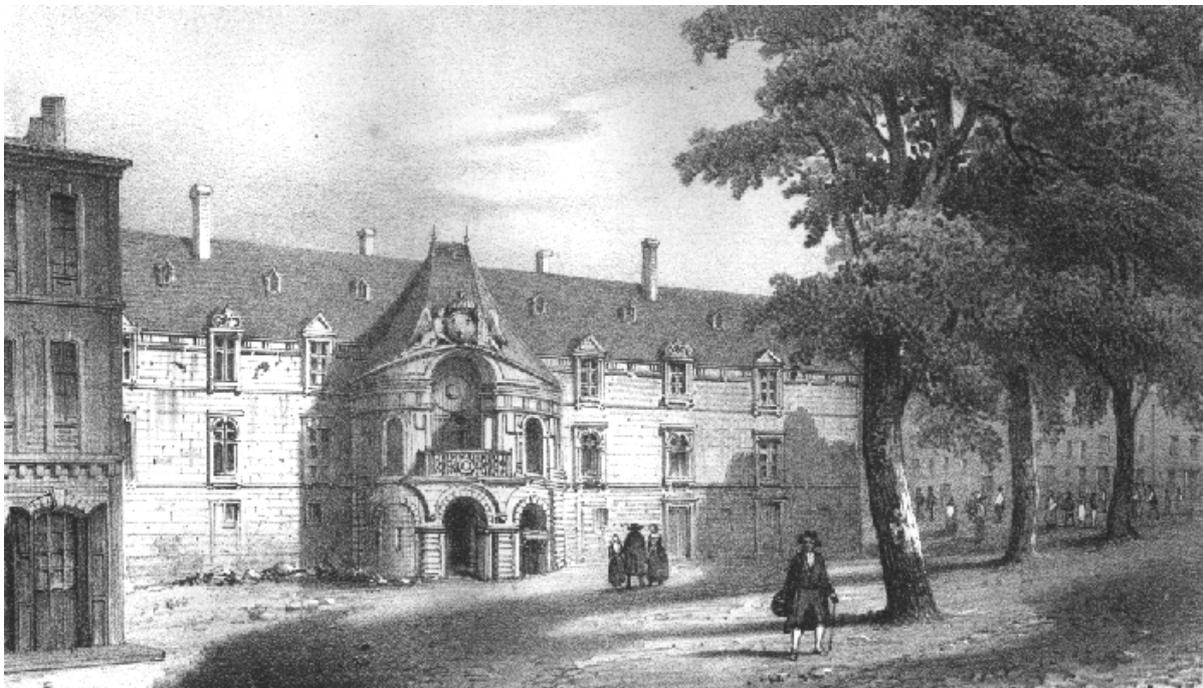
Par l'effet des successions, cette souveraineté des Vicomtes ne resta pas toujours sur la tête d'un seul. Le siège de Marseille ayant été occupé successivement par trois évêques, Honoré II, Pons Ier et Pons II, qui, l'un et l'autre, étaient issus des Vicomtes de Marseille, les évêques restèrent pendant longtemps Souverains d'un quartier de la ville, jusqu'à l'époque où ils transmirent leur droit à Charles d'Anjou, Comte de Provence.

Au moment où la ville de Marseille voulut se rendre indépendante, on y comptait, outre l'Evêque, cinq Seigneurs ou, Souverains particuliers, parmi lesquels Roncelin et Raymond-Geoffroi descendaient du premier Vicomte de Marseille : les trois autres, Raymond des Baux, Adhémar de Monteil et Hugues des Baux, avaient obtenu la Souveraineté par des mariages avec les filles des Vicomtes. L'occasion était favorable pour détruire cette souveraineté placée sur plusieurs têtes. La ville délibéra de l'acheter. Le premier qui vendit sa portion de souveraineté aux Marseillais, fut Roncelin, qui avait pris l'habit de Moine, le quitta pour se marier et le reprit ensuite, lorsqu'il eut reçu du Pape, avec l'absolution de son péché, la permission de garder ses biens, pour payer ses dettes. Il se dépouilla ensuite du reste de ses propriétés, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor, où il était religieux. Hugues des Baux et Adhémar de Monteil firent plus de difficultés; mais le premier, qui aimait la dépense, emprunta de si grosses sommes des Marseillais, qu'il fut forcé de se libérer par la vente de sa souveraineté. Ceux-ci, pour venir à bout d'Adhémar de Monteil, lui suscitèrent tant de contestations sur des revenus qu'il possédait à Marseille, qu'il ne put les terminer qu'en consentant la vente qu'on lui demandait. Enfin, Raymond-Geoffroi et Raymond des Baux, qui restaient seuls, se déterminèrent également à vendre leur portion de souveraineté. Aussitôt que ces ventes furent faites, les Marseillais se donnèrent un gouvernement républicain. Cependant pour conserver encore une ombre du gouvernement monarchique, ils élirent un Podestat, qu'ils firent chef de la république.

Quoique depuis le traité fait en 1125, entre Raymond-Bérenger, Comte de Provence et Alphonse-Tourdain Comte de Toulouse, la ville d'Avignon et son territoire eussent été partagés entre ces deux Princes, qui y avaient chacune leurs juges et leurs officiers, cette ville voulue aussi se gouverner comme les villes d'Arles de Marseille. Les Avignonnais cherchèrent donc des prétextes pour s'affranchir de cette souveraineté. Ils en trouvèrent à l'égard du Comte de Toulouse, en prétendant qu'ils ne pouvaient continuer d'appartenir à un Souverain qui favorisait la secte des Albigeois, et dont ils auraient et craindre d'être forcés ou tentés de partager l'hérésie. A l'égard du Comte de Provence, ils alléguèrent l'éloignement de ce jeune Prince, que son oncle le Roi d'Aragon détenait dans ses États. Ainsi, pensant avoir le droit de se soustraire à la domination d'un Souverain qu'ils regardaient comme prisonnier, ils crurent pouvoir se choisir une autre forme de gouvernement. Ils firent valoir aussi l'abandon que le dernier Comte de Forcalquier leur avait fait de ses droits sur la souveraineté de leur ville. En conséquence, les Avignonnais commencèrent par remettre le soin des affaires entre les mains des Consuls, et élurent ensuite un Podestat, à l'exemple des villes d'Arles et de Marseille. Quoiqu'on eût attaché un grand pouvoir à la place de Podestat, il était tempéré par des lois sages, qui mettaient les citoyens à l'abri des abus qu'aurait pu entraîner cette suprême Magistrature.

Lorsque ces trois villes se constituèrent en république, celle de Nice voulut jouir du même avantage; elle était séparée de la Provence par le Var. Ce n'était que par la force qu'elle avait été soumise aux deux Comtes de Provence qui en avaient fait le siège ; aussi les Niçards, saisissant une occasion favorable, ne tardèrent-ils pas à se donner un gouvernement républicain, sous la protection des Génois, qui furent bien aise d'avoir un allié contre les Pisans. Ces quatre villes, Arles, Marseille, Avignon et Nice, qui changèrent ainsi la forme de leur gouvernement, y furent excitées par l'exemple des républiques de Gènes et de Pise , qui alors étaient florissantes et couvraient la mer de leurs vaisseaux.

Telle était la situation de la Provence, lorsque Raymond-Bérenger se délivra de la tutelle de son oncle le Roi d'Aragon , pour retourner dans ses États. il trouva non seulement les nouvelles républiques prêtes à s'armer contre lui , mais encore un autre ennemi dans Guillaume des Baux, Prince d'Orange, qui élevait d'injustes prétentions sur le Comté de Provence , en se prévalant du vain titre de Roi d'Arles, que l'Empereur Frédéric II lui avait cédé.



Gravure de la Tour antique de l'ancien palais des comtes de Provence à Aix (démoli en 1786)

C'est là que fut célébré, en 1193, le mariage des parents de Raymond-Bérenger, unissant les comtés de Forcalquier et de Provence

Lorsque les Empereurs avaient de la peine à maintenir leur autorité en Provence, ils cherchaient à la relever par les privilèges, qu'ils accordaient, soit aux villes, soit aux Seigneurs ou aux Évêques. Ce fut dans le temps qu'Othon IV disputait encore l'empire à Frédéric II, que celui-ci, qui n'en eut la possession que, par la mort de son rival, céda son titre de Roi d'Arles au Prince d'Orange, et confirma les privilèges de la ville d'Arles et la forme de gouvernement que cette ville s'était donnée.

Le Comte de Provence, obligé de se défendre contre tant d'ennemis, jugea convenable à ses intérêts, d'épouser Béatrix, fille de Thomas, Comte de Savoie : les armes et l'expérience de ce Prince pouvaient lui être d'un grand secours. Ce mariage fut célébré en 1219. Raymond-Bérenger en eut un fils qui mourut en bas âge et quatre filles, renommées dans l'histoire, par les charmes que leur avait prodigués la nature, et par les grandes alliances qu'elles contractèrent.

La force des nouvelles républiques de Provence, consistait dans leur union. Raymond-Bérenger chercha à les diviser, en proposant à la république de Marseille de s'unir avec lui. Il espérait en se rapprochant des Marseillais, mettre la division dans leur ville et y établir son autorité, à la place du gouvernement républicain; mais les Marseillais pénétrant son dessein, s'unirent à un autre Prince, qui dépouillé en partie de ses États, n'avait que plus d'empressement à profiter du secours de la république de Marseille, pour parvenir à les recouvrer tout entiers. C'était Raymond VII, Comte de Toulouse, qu'on surnommait le jeune, pour le distinguer de son père Raymond VI, dit le vieux.

Il est nécessaire de connaître les événements qui causèrent les malheurs de Raymond VII, comte de Toulouse, et amenèrent une guerre, dans laquelle le Comte de Provence prit parti.

Raymond le vieux avait toléré dans ses États la secte des Albigeois. Ce ménagement déplut au Légat du Pape : il excommunia le Comte de Toulouse. Bientôt après, le Légat ayant été assassiné, le Comte fut accusé de ce meurtre. Le Pape Innocent III prêcha une croisade contre ce Prince et contre les Albigeois ; le fameux Simon, Comte de Montfort, fut mis à la tête des croisés. Raymond le vieux se montra ferme et intrépide; mais lorsqu'il vit se former contre lui une ligue générale, dans laquelle Philippe Auguste., Roi de France, était entré, Raymond, pour éviter sa ruine, se réconcilia avec l'Eglise. Quoique pénitent, et absous à Rome, il n'en fut pas moins privé de ses états. Il ne faut cependant pas accuser le Pape de cette injustice.

Ce Pape dont Baluze a recueilli les lettres, qui sont intéressantes pour la morale et pour la discipline ecclésiastique, écrivait à ses Légats, qu'il ne comprenait pas pour quelle raison on pourrait donner à d'autres les États du Comte de Toulouse, qui n'en avait pas été légitimement dépouillé ; que si on avait rendu quelque sentence sur cet article, sans égard pour la forme qu'il avait prescrite, elle était nulle de plein droit; c'est pourquoi il leur ordonnait de conduire cette affaire avec autant de soin que d'impartialité. Le Pape ne fut pas obéi.

Simon de Montfort ambitionnait la possession des États du Comte de Toulouse : le Comte prit les armes pour se défendre; il eut pour alliés les Comtes de Foix, de Comminges, les Vicomtes de Beziers et de Béarn, et surtout Pierre, Roi d'Aragon. Cette guerre fut cruelle. Simon de Montfort parvint à conquérir les États du Comte de Toulouse, qui fut obligé de se sauver en Espagne, après avoir perdu la bataille de Muret, où le Roi d'Aragon fut tué, en 1213.

Pendant que Raymond le vieux languissait en Espagne, son fils Raymond le jeune, maître encore du marquisat de Provence, aidé des Avignonnais qui conservaient toujours un fond d'attachement pour les Comtes de Toulouse leurs anciens maîtres : soutenu aussi par les habitants de Tarascon et surtout par les Marseillais, reprit les villes de Saint-Gilles, de Beaucaire, et fit soulever la ville de Toulouse, qui rappela Raymond le vieux. La guerre continua : Montfort assiégea de nouveau Toulouse, et fut tué à ce siège. Raymond le vieux mourut bientôt après, en l'an 1225, ne laissant à son fils pour tout héritage que sa mauvaise fortune.

Amauri de Montfort, fils de Simon, céda à Louis VIII, Roi de France, les conquêtes de son père. Le Monarque français voulant faire valoir cette cession, se mit en marche, traversa le Nivernais, arriva à Lyon, fit embarquer les vivres et les munitions de guerre sur le Rhône, et continua sa route le long de ce fleuve jusqu'à Avignon. A son approche, tout tremblait déjà dans le Languedoc. Plusieurs vassaux du Comte de Toulouse s'empressèrent de faire leur soumission au Roi de France, qui était aux portes d'Avignon. Les Avignonnais s'étant déclarés pour le Comte de Toulouse, leur ville fut investie.

Le Comte de Provence s'était uni au Roi de France pour faire la guerre au Comte de Toulouse et assiéger Avignon. Ses motifs pour attaquer Raymond le jeune, qui avait cherché à mettre le trouble dans ses États; étaient assurément plus légitimes que ceux du Monarque français. Il existait entre les Comtes de Toulouse et ceux de Provence, une ancienne rivalité que le temps n'avait pas effacée. D'ailleurs Raymond-Bérenger faisait valoir ses droits sur la ville d'Avignon, qui s'était soustraite à son autorité en s'élevant en république. Le Roi de France, après avoir été

arrêté plus de, trois mois devant cette place, la prit et pénétra ensuite dans le Languedoc. Rien ne lui résista jusqu'aux environs de Toulouse. La saison ne lui permettait pas d'en faire le siège : il mourut en retournant à Paris en 1226.

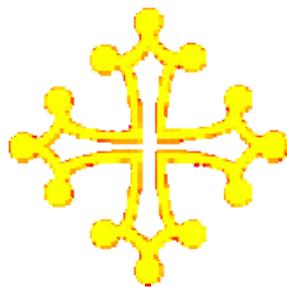
La prise d'Avignon ne profita guère au Comte de Provence. Le Pape y envoya un Légat qui commandait en souverain et qui garda la ville sous prétexte d'extirper l'hérésie qui s'y était introduite ; mais le pouvoir du Pape ne dura pas longtemps : la Ville d'Avignon redevint libre, et en même temps tous les Officiers que le Comte de Provence voulut y tenir, ne furent nullement respectés.

Raymond-Bérenger fut plus heureux en entreprenant seul le siège de Nice. Malgré les secours que les Génois donnèrent à cette ville, il la remit sous son obéissance, et en nomma Gouverneur Romée de Villeneuve, qui s'était distingué pendant le siège. Cette récompense ne fut pas la seule que cet illustre Provençal mérita. Il. s'acquitta si bien de toutes les affaires dont le chargea son maître, que ce prince lui donna sa confiance toute entière, le fit seigneur et Baron de Vence, grand Sénéchal, et principal Ministre.

Après la réduction de Nice, Raymond-Bérenger voulut avoir la ville de Marseille. Il négocia par le moyen de l'Évêque qui lui était dévoué, menaça même les Marseillais de faire marcher des troupes contre eux ; mais il ne réussit ni à les gagner par ses négociations, ni à les intimider par ses menaces: les Marseillais rejetèrent ses propositions.

Le Languedoc éprouvait toujours les fureurs du fanatisme. La mort ayant empêché Louis VIII

De terminer la guerre des Albigeois, par la prise de Lioulouse, Raymond le jeune profita des troubles qui régnèrent en France pendant une minorité orageuse, pour se remettre en campagne. Il avait repris quelques - unes de ses places et s'était défendu avec avantage contre Imbert de Beaujeu, qui commandait les troupes du Roi de France. Les Albigeois poussés à bout n'épargnaient pas les Catholiques, et ceux-ci renouvelaient chaque jour leurs cruautés envers les Albigeois. Jamais il ne s'était fait de guerre plus affreuse par des motifs de religion. Le Cardinal de S.t Ange, Légat du Pape, avait prêché contre les Albigeois une nouvelle croisade. Blanche de Castille., Régente de France, soutint la croisade en envoyant de nouveaux secours. Le Légat alla lui-même en Languedoc joindre Imbert de Beaujeu, et pressa plus vivement la guerre. Enfin, le Comte de Toulouse fatigué de vingt années de combats, se remit entre les mains du Roi de France, et finit par faire une paix. Humiliante.



La croix dite occitane, croix traditionnelle des comtes de Provence

La dépouille d'un prince qui n'avait qu'une fille fut l'objet principal dont s'occupa la Cour de France. Le Pape lui-même eut des projets sur le marquisat de Provence, où il possédait déjà plusieurs châteaux qu'il s'était fait donner par le Comte de Toulouse. On laissa par le traité de paix, à Raymond de Toulouse une petite partie de ses États, dont il pourrait disposer s'il avait d'autres enfants. Le reste devait servir pour la dot de la jeune Princesse Jeanne fille unique, qui devait épouser Alfonse, Comte de Poitiers, frère du Roi de France, sans que les enfants qui pourraient naître au Comte de Toulouse par la suite, ou à la Princesse sa fille, par une autre

alliance, y pussent jamais rien prétendre ; et à défaut d'enfants issus du mariage de la Princesse avec Alfonse, on convint que toute cette portion d'États serait réunie à la France. Ce traité fut conclu à Paris en 1229.

Les futurs époux n'étant alors que dans, la neuvième année de leur âge, la célébration de leurs noces fut différée jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à un âge compétent. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque fixe où s'accomplit ce mariage, dont il ne provint point d'enfants. Alfonse de Poitiers mourut en 1271, et sa femme le suivit de près.

Le Pape Grégoire IX n'avait pas été oublié dans le traité de 1229. Sous prétextes d'être indemnisé de toutes les dépenses que le S. Siège avait faites dans la guerre contre les Albigeois, il reçut du Comte de Toulouse le marquisat de Provence, ou Comté Venaissin ; mais il le lui restitua bientôt après; nous verrons ce même Comté Venaissin retourner encore sous la domination du Pape.

Si le Comte de Provence n'eut aucune part dans la dépouille du Comte de Toulouse, quoiqu'il fût ligué contre lui avec le Roi de France, au moins éprouva-t-il une satisfaction plus grande en mariant sa fille aînée, Marguerite de Provence, avec le Monarque français. Raymond-Bérenger n'avait que des filles. Toute son ambition devait être de leur procurer des établissements avantageux. Cette haute alliance était d'un heureux augure, et ne pouvait manquer d'influer d'une manière utile sur l'établissement de ses autres filles ; en effet, deux ans après, la seconde nommée Éléonore, fut mariée à Henri III, Roi d'Angleterre.

Gauthier, Archevêque de Sens, et le seigneur de Nesle, furent nommés Ambassadeurs du Roi de France, pour aller faire la demande de la Princesse Marguerite, à son père le Comte Raymond-Bérenger qui accueillit la proposition avec autant d'empressement que de respect.

Marguerite était l'idole des Provençaux. Les troubadours, en chantant leur Princesse, trouvaient tous les jours un nouveau sujet de louanges. Plusieurs d'entre eux l'accompagnèrent à Paris. Un de ces poètes, osa lui dédier une pièce de galanterie, Marguerite aussi belle que sage, le fit exiler aux îles d'Hyères. Cette punition prouve moins la dureté de la Princesse, que la sévérité des mœurs de ces temps-là.

Raymond-Bérenger s'occupait toujours du projet de s'emparer de Marseille, comme d'une possession nécessaire pour compléter ses États ; mais les Marseillais étaient si éloignés de vouloir le reconnaître pour souverain, qu'ils aimèrent mieux se donner au Comte de Toulouse, quelqu'abandonné que parût être ce Prince depuis son traité avec le Roi de France. Cependant il venait de trouver un appui dans l'Empereur Frédéric II, qui avait déclaré le Comte de

Provence déchu du Comté de Forcalquier, et de la seigneurie de Sisteron, pour en investir le Comte de Toulouse. Frédéric était irrité contre Raymond-Bérenger, de ce que lui ayant ordonné d'attaquer le Comte de Savoie, allié du Comte de Flandre, dont il était mécontent, non-seulement il ne fut pas obéi, mais Raymond-Bérenger osa encore aider la ville d'Arles dans sa rébellion contre l'autorité impériale. L'Empereur ordonna à Raymond de Toulouse de prendre les armes, et d'attaquer le Comte de Provence.

Le Comte de Toulouse se rendit maître du pont de Bompas sur la Durance, où il établit une garnison pour s'assurer du passage. Ensuite il entra dans le comté de Provence qu'il dévasta, et poussa vivement le Comte Raymond-Bérenger. Celui-ci se voyant extrêmement pressé eut recours aux Français, qui s'étaient établis aux environs du Rhône depuis la paix de 1229, et à la Noblesse du pays, qui avait prêté serment de fidélité au Roi de France. Les uns et les autres ayant formé un corps d'armée, marchèrent au secours du Comte de Provence ; mais Raymond de Toulouse leur dressa une embuscade, les surprit au passage, et les défit entièrement. Il soumit ensuite une vingtaine de places, tant en deçà qu'en delà du Rhône, dont une partie appartenait au Roi de France, et l'autre au Comte de Provence. Il se saisit entre autres du château de Trinquetaille situé dans l'île de Camargue, et séparé seulement par le Rhône de la ville d'Arles, dont il entreprit le siège à l'aide des Marseillais ses alliés.

La république d'Arles s'était affranchie de la suzeraineté de l'Empereur par le secours du Comte de Provence ; mais elle s'était mise en même temps à la discrétion de celui qui l'aida à se rendre libre. Au reste, les habitants d'Arles ne pouvant éviter de se donner un nouveau souverain, aimèrent mieux le choisir dans leur propre pays. Un Prince peut se rendre vraiment maître de ses sujets en se faisant aimer : ce fut le moyen qu'employa Raymond - Bérenger, pour s'attirer la confiance des habitants d'Arles.

Loin de profiter de sa supériorité sur eux, et de leur faire regretter l'autorité impériale qui pesait peu sur la ville, il n'abusa pas des circonstances, et accepta de bon cœur les conditions qu'on lui offrit. Ces conditions furent, qu'il gouvernerait la ville selon ses privilèges, et pendant sa vie seulement. L'autorité qu'on lui accorda ne fut guère plus étendue que celle des magistrats municipaux ; mais cependant son rang seul rendit son pouvoir supérieur à celui de ces magistrats ; les factions cessèrent; le Gouvernement de la ville fut exposé à moins de vicissitudes.

Le sort des habitants d'Arles fut désormais lié à celui de Raymond-Bérenger qui employa tous ses soins pour empêcher le Comte de Toulouse de s'emparer de leur ville.

Le Roi d'Angleterre, l'un des gendres de Raymond-Bérenger, informé de ce qui se passait en Provence, crut devoir interposer en faveur de son beau-père ses bons offices auprès de Frédéric

II, au nom duquel la ville d'Arles était assiégée par le Comte de Toulouse ; mais les lettres que Louis IX, Roi de France, autre gendre du Comte de Provence , adressa à l'Empereur sur le même sujet, et surtout ses préparatifs pour faire lever le siège eurent beaucoup plus d'effet. On convint de restituer ce qu'on avait pris de part et d'autre. Le Comte de Toulouse écrivit lui-même au Roi de France pour se justifier ; il leva le siège d'Arles, abandonna Trinquetaille , et se retira content du dégât qu'il avait fait dans la Camargue.

Le Prince Toulousain s'apercevant enfin que ses liaisons avec l'Empereur, ennemi de la Cour de Rome, pouvaient lui attirer un sort pareil à celui de son père, se détermina à rompre avec Frédéric ; il traita même contre lui avec le Légat du Pape. La soumission de Raymond à l'Eglise fut bientôt suivie de son accommodement avec le Comte de Provence. La paix fut conclue entre ces deux Princes par la médiation des Rois de France et d'Angleterre. Le principal motif qui décida le Comte de Toulouse à terminer avec le Comte de Provence, fut le fait d'épouser sa troisième fille dans l'espérance d'en avoir des enfants mâles qui pussent lui succéder, et d'exclure ainsi de la plus grande partie de sa succession Jeanne sa fille, femme d'Alfonse de Poitiers, frère du Roi de France.

Mais avant tout, il fallait qu'il fit déclarer nul son mariage avec Sancie d'Aragon, de laquelle il était séparé depuis longtemps, et dont il n'avait eu que sa fille Jeanne. Raymond étant réconcilié avec la Cour de Rome, le Pape nomma des Commissaires qui cassèrent son mariage, par la raison que Sancie d'Aragon sa femme avait été tenue sur les fonds par le père de Raymond. Cette affinité ou alliance spirituelle contractée à l'occasion du baptême était alors un lien de parenté, dont le Concile de Trente restreignit dans la suite l'étendue et les effets.

La Comtesse de Toulouse, accompagnée de ses deux neveux le Roi d'Aragon et le Comte de Provence, n'opposa qu'un profond silence au jugement des Commissaires. Ainsi ces deux Princes présents au jugement, consentirent pour des intérêts politiques à l'humiliation de leur tante.

Le but que se proposait le Comte de Toulouse, en faisant casser son mariage , étant de priver la France d'une partie de son héritage on ne pouvait supposer dans la conduite de Jacques, Roi d'Aragon, ennemi déclaré du Roi de France que le désir de seconder ce dessein ; mais Raymond-Bérenger devait s'apercevoir qu'il achèterait cher son alliance avec le Comte de Toulouse, surtout si ce dernier se montrait toujours avec l'intention de recouvrer sur le Roi de France une partie des États qu'il avait perdus, et attirait ainsi au Comte de Provence , une guerre avec un ennemi puissant, qui s'opposait au mariage du Comte de Toulouse avec la Princesse provençale , et qui parvint à l'empêcher.

Sancie de Provence , promise à Raymond de Toulouse , épousa Richard , frère du Roi d'Angleterre , qui fut élu ensuite Roi des Romains; et Raymond contracta une autre alliance, en épousant la fille du Comte de la Marche.

Raymond et le Comte de la Marche formèrent une ligue avec le Roi d'Angleterre, contre le Roi de France, qui triompha de cette ligue, et obligea le Comte de Toulouse de se soumettre sans réserve à ses volontés. En même temps, le Comte de Provence n'éprouva plus d'obstacle pour enlever au Comte de Toulouse, la souveraineté de Marseille, et s'emparer de cette ville qu'il laissa se gouverner en république, sous sa protection, en la comprenant néanmoins comme partie intégrante de ses États. Raymond-Bérenger, craignant que sa succession n'amena des troubles, s'il ne prenait pas des précautions pour éviter le partage de ses États entre ses quatre filles, fit son testament à Sisteron et nomma héritière sa quatrième fille nommée Béatrix, qui n'était pas encore mariée. Ses autres filles eurent leur dot en argent. L'espérance de cette succession fit rechercher Béatrix par plusieurs Princes. L'Empereur Frédéric la désirait pour son fils ; le Roi d'Aragon la voulait aussi pour le sien. Ce dernier avait intérêt de conserver dans sa famille une souveraineté qui y était depuis plus d'un siècle. Ce qui est étonnant, c'est que le Comte de Toulouse, qui n'avait pu obtenir la troisième fille du Comte de Provence, se mit aussi sur les rangs pour épouser la quatrième, quoiqu'il fût marié avec la fille du Comte de la Marche ; mais il ne se faisait aucun scrupule de solliciter encore le divorce avec celle-ci pour raison de parenté , dont il n'avait pas été dispensé, comme il avait fait à l'égard de la Princesse d'Aragon , pour raison d'affinité spirituelle dont il n'avait pas été relevé.

Lorsque le Comte de Toulouse se jouait ainsi de la foi du mariage , il paraissait bien difficile que sa proposition d'épouser Béatrix, fût écoutée ; d'ailleurs, la Cour de France ménageait le mariage de cette Princesse avec Charles d'Anjou ,frère du Roi. Cependant Raymond Bérenger, qu'une fausse politique éloignait alors de l'alliance de la France, s'occupait sérieusement du mariage de sa fille Béatrix avec le Comte de Toulouse, dont il avait eu tant à se plaindre. Pouvait-il se flatter que ce Prince recouvrerait tous les Etats qu'il avait perdus, et que le Languedoc serait un jour réuni à la Provence ? Enfin, cet étrange mariage occupait la pensée du Comte de Provence, lorsqu'il mourut en 1245, dans la quarante-cinquième année de son âge après un règne de trente-six ans, qu'il avait employé tout entier au bonheur de ses sujets. Peu de mois avant sa mort, se trouvant à Lyon , il y reçut des mains du Pape Innocent IV , la rose d'or que les Souverains Pontifes étaient en usage de bénir, le quatrième dimanche de carême, et d'envoyer en présent aux Souverains catholiques.

Sa veuve Béatrix de Savoie, loin d'acquiescer au mariage de sa fille avec le Comte de Toulouse, le rejeta, autant par la répugnance qu'elle. y eut elle-même, que par le conseil de Romée de Villeneuve et d'Albert de Tarascon, que Raymond-Bérenger avait nommés pour gouverner l'État, jusqu'au mariage de sa fille Béatrix.. Ces sages Ministres pensèrent à un établissement plus solide, en choisissant Charles d'Anjou, frère du Roi de France, qu'ils firent demander par la Noblesse de Provence. Charles lui-même s'avança avec une armée pour écarter tous les concurrents et épouser librement Béatrix. Ce fut ainsi par un mariage avec l'héritière du dernier Comte de Provence de la maison de Barcelone, que les Comtés de Provence et de Forcalquier passèrent à un Prince de la maison de France.

Raymond -Bérenger aima ses sujets, protégea les lettres et les cultiva lui-même; sa Cour fut brillante. Les guerres qu'il eut à soutenir avaient épuisé ses finances; mais elles furent rétablies par les soins de Romée de Villeneuve, en qui il avait placé toute sa confiance. On a voulu représenter ce Ministre comme un personnage romanesque, en le supposant un pèlerin venu de Saint-Jacques-de-Compostelle , qui s'était présenté à la cour du Comte de Provence, et dont il avait gouverné l'Etat et rétabli les affaires ; mais les historiens les mieux instruits n'ont pas imaginé d'attribuer à un aventurier ce qui a été exécuté par un des plus grands hommes et des plus grands seigneurs de Provence , dont la famille, originaire d'Aragon, avait suivi les Princes de la maison de Barcelone.

Raymond-gérenger fut enterré à Aix, auprès du tombeau de son père, dans l'église des Hospitaliers de S.t-Jean-de-Jérusalem, auxquels il avait donné la terre de Vinon. La statue en pierre de ce Prince qui se trouvait dans cette église à côté de son tombeau, le représentait tenant la rose d'or dans sa main droite.

Boisson-de-La-Salle. Essai sur l'histoire des comtes souverains de Provence



Marié à la séduisante comtesse Béatrice de Savoie, Raymond-Bérenger a 4 filles qui seront 4 reines : Marguerite, 1221-1295, reine de France par son mariage en 1234 au roi Saint-Louis, Eléonore, 1223-1291, reine d'Angleterre par mariage en 1236 avec Henri III Plantagenet, roi d'Angleterre, Sancie, 1225-1261, mariée en 1243 à Richard Plantagenet, empereur du Saint-Empire, et Béatrice, 1234-1267, comtesse de Provence et de Forcalquier, reine de Sicile et de Naples par mariage en 1246 avec Charles I^{er} d'Anjou, roi de Naples.

Nous descendons de trois d'entre elles :

Père de Marguerite, mère de Robert comte de Clermont, père de Louis 1^{er} duc de Bourbon, père de Béatrice, mère de Wenceslas comte de Luxembourg , père de Gilles, bâtard de Luxembourg, père de Jeanne, père de Philippe de Lenoncourt, père de Jeanne, mère d'Engilbert de Baissey, père de Jean, père de Bénigne, père de Marie, mère d'Odette Ocquidem, mère de Pierre Berbis, père de Bénigne, père de Bénigne, père de Marie, mère de Marie Jeanne Chifflet, mère de Victoire de Boquet, mère d'Adèle Le Bas de Girangy, mère de Marie Eugénie Garnier de Falletans, mère de Maurice O'Mahony, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier

Père de Béatrice, mère de Charles II d'Anjou (*roi de Naples*), père de Marguerite, mère de Philippe de Valois (*roi de France*), père Jean II (*roi de France*), père de Charles V (*roi de France*), père de Charles VI (*roi de France*), père de Charles VII (*roi de France*), père de Charlotte (*bâtarde de Valois*) , mère de Louis de Brézé, père de François, mère de Diane de la Marck, mère de Charles-Henri de Clermont, père d'Isabelle, mère de François de Beauvau, mère de Jean Armand de Voyer de Paulmy, père de Céleste, mère de François de la Rivière de Paulmy, mère d'Esther de Rivière de Riquebourg, mère de Monique de Gouy d'Arsey, mère d'Arsène O'Mahony, père de Maurice, père d'Yvonne, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier

Père d'Eléonore, mère de Béatrice Plantagenet, mère de Blanche de Dreux, mère de Marie d'Artois, mère de Marie de Namur, mère de Yolande de Bar, mère de Jeanne de Grancey, mère de Marie de Châteauvillain, mère de Marie de Saarbrucken, mère de Jean de Hangest, mère d'Adrien, père de Clothilde, mère de Lucas du Chemin, père de Luc, père de Perronne, mère de Nicolas le Brunet, père de Marguerite, mère d'Alain Boudier, père de Geneviève, mère d'André Christy, père de Pierre, père de Marie-Charlotte, mère de Monique Zulmée Quesnel de la Morinière, mère de Marthe d'Amphernet de Pontbellanger, mère d'Yvonne O'Mahony, mère de Monique Bougrain, mère de Dominique Barbier